Brest.fr
métropole océane

Aménagement du Parc à Chaînes et de la Rue Jean Marie Le Bris

23 mai 2013 - 15 : 43

Depuis 2 ans, et en concertation avec tous les acteurs du Port, Brest métropole océane a entrepris de poursuivre le travail d'embellissement de la ville, en lançant une étude de réorganisation des espaces publics du port. Il s'agit d'amener de la qualité urbaine pour les visiteurs et habitants, en diminuant l 'impact des véhicules sur les quais, tout en veillant au respect des contraintes des professionnels portuaires.

Réorganisation du stationnement sur l'ensemble du port.

Cette réorganisation qui touche la circulation et le stationnement, se fera sous forme d'expérimentations. La première a commencé le 20 septembre, par la mise en place d'une zone bleue, favorisant la rotation des voitures devant les commerces. Aujourd'hui, une nouvelle étape consiste à aménager la Rue Jean-Marie Le Bris et le Parc à chaînes.

Ces travaux ont pour objectif d'optimiser le stationnement, de calmer la circulation tout en privilégiant la desserte par les transports en commun et d'améliorer la qualité des espaces publics en assurant une cohérence architecturale et paysagère.

Il s'agit de:

- Transformer la rue Jean Marie Le Bris d'une voie à sens unique en une voie à double sens afin de réduire le transit sur le quai de la Douane
-

- Aménager le Parc à Chaînes de manière fonctionnelle afin de permettre le stationnement et les manifestations temporaires telles que les cirques, les concerts…. et tout autre événement public à caractère ludique, sportif, culturel…

Principes fondateurs du projet

- Respecter l'orientation Est/Ouest afin de conserver les rythmes
- Renforcer la percée visuelle vers le Port par la création d'une traversée piétonne au centre du Parc à Chaînes qui limitera aussi l'effet « parking » en séparant le Parc à Chaînes en 2 espaces
- Rendre lisible le tracé des rails, élément à l'origine de la forme urbaine du port
- Dégager le pied de rempart pour le mettre en scène
- Réaménager les accès piéton

D'une largeur de 6.20 m **la rue Jean Marie Le Bris sera totalement reprise afin de permettre le passage de bus et des poids lourds.** Des stationnements longitudinaux seront matérialisés sur la portion ouest avec le maintien des terrasses des commerces existants.

La capacité de stationnement du parc à chaînes sera de 311 places dont 6 pour les personnes à mobilité réduite. Les places de stationnements seront traitées en enrobé. Un béton lavé sera réalisé sur la traversée piétonne centrale, ainsi qu'au niveau des quais bus et de la pointe Est du Parc à Chaînes.

Un alignement d'arbres est prévu le long de la voie ferrée afin de mettre en valeur la présence des rails qui a dessiné l'implantation des bâtiments sur le port. Des arbres à faible étalement racinaire seront choisis pour ne pas altérer la structure de la voie ferrée.

L'aménagement des rails en sable ciment renforcé **permettra d'effectuer les liaisons piétonnes** Est/Ouest.

La **mise en place de deux « éco-points » enterrés** est prévue. Ils seront composés de 3 colonnes, dont 2 pour les emballages papier et 1 pour le verre. Ces deux « éco-points » seront situés de part et d'autre du Parc à Chaînes.

Le réseau d'éclairage public existant entre l'immeuble des Douanes et l'immeuble la Frégate (Rue Jean-Marie Le Bris) est vétuste. Le projet prévoit le remplacement de ce réseau et la **mise en place de nouveaux candélabres**.

L'ensemble de la signalisation sur le périmètre sera repris. Il s'agira également de renforcer le jalonnement existant avec une signalétique bilingue.

Organisation et déroulement des travaux

Des Travaux de novembre 2012 à Juin 2013 répartis en 2 étapes

- **Les travaux débuteront par la réfection du réseau d'adduction en eau potable** au niveau de la rue Jean Marie le Bris. Les travaux sont assurés par la Eau du Ponant, SPL, et se dérouleront **du 15 octobre au 16 novembre 2012.**
- Ensuite, **de la mi-novembre à juin 2013 les travaux d'aménagement** s'effectueront en 5 phases afin de conserver une partie de stationnement sur le Parc à Chaînes.
  Pendant la durée des travaux, les utilisateurs et usagers du Port de commerce pourront stationner sur l 'îlot Bassam Colonies et une partie de l'îlot Nielly. Le parking de l'ex-GPB (au rond-point Sémard) sera également ouvert au stationnement.
  - Phase 1 : Partie Est du Parc à Chaînes et de la rue JM le Bris de mi-novembre à mi-janvier 2013
  - Phase 2 : Partie Ouest de la rue JM Le Bris de mi-janvier à mi-février 2013
  - Phase 3 : Partie Ouest du Parc à Chaînes de mi-février à mi-mars 2013

- Phase 4 : Partie Nord de la Rue du Commandant Malbert mi-mars à fin avril 2013
- Phase 5 : Partie Sud de la rue du Commandant Malbert fin avril à début juin 2013